

CENTRE DE TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION

PRESTATIONS ENFANCE ET JEUNESSE

Dans l'objectif de simplifier les démarches administratives des usagers et d'établir une facture unique des prestations enfance et jeunesse proposées par la Ville de DIJON :

- Maisons de la Petite Enfance (crèches, haltes garderies),
- Restauration scolaire,
- Accueil périscolaire du matin et/ou du soir,
- Centres de loisirs extrascolaires (mercredis et vacances scolaires),

un Centre de traitement unique de la facturation a été mis en place depuis le 1er juillet 2006.

LES MISSIONS DU CENTRE DE TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION :

1) Simplifier les démarches administratives à effectuer :

- le Centre de traitement unique de la facturation assure la conception et la centralisation des « DOSSIERS FAMILLE », document administratif regroupant les informations nécessaires à la facturation (composition du foyer, coordonnées familiales et professionnelles, ressources annuelles) et les fiches d'inscription aux différentes activités (sauf inscriptions crèches et haltes garderies qui sont prises sur place ou à la Direction de la Petite Enfance). Ainsi, les familles ne fournissent qu'une seule fois les informations utiles à la facturation quel que soit le nombre d'activités de leur(s) enfant(s),

2) Clarifier la facture qui présente l'ensemble des activités consommées sur un seul document :

- le Centre de traitement unique de la facturation enregistre et met à jour annuellement les ressources des familles, prend en compte les changements d'adresse et de situation familiale, toutes ces informations impactant la facturation,
- il coordonne la prise en compte du pointage des présences/absences des différentes activités,
- il émet une facture unique mensuelle aux familles pour l'ensemble des prestations proposées par la Ville de Dijon.

3) Un service référent pour obtenir des renseignements et régularisation éventuelle d'une facture :

- accueil téléphonique : le Centre de traitement unique de la facturation traite les réclamations suite à facturation et apporte aux familles une information globale sur les prestations proposées par la Ville de Dijon.

JOURS ET HEURES DE FONCTIONNEMENT :

Du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h 30 et de 13 h30 à 17 h 30

COORDONNEES UTILES :

Standard du Centre de traitement unique de la facturation : 03 80 74 53 30

Télécopie : 03 80 74 59 73

Adresser toute correspondance à : MAIRIE DE DIJON – Services Financiers
Centre de traitement unique de la facturation
BP 1510 – 21033 DIJON Cedex